



***L'AMBITION DU MEDEF A L'HORIZON 2020 : CONSOLIDER LE POSITIONNEMENT MONDIAL DE LA FRANCE ET FAIRE RECONNAITRE CE SECTEUR COMME UN PILIER DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE***

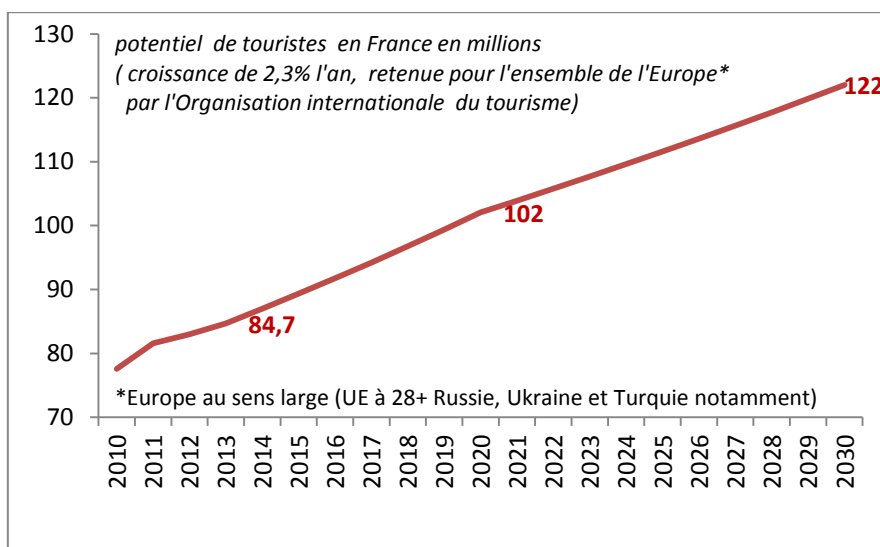
**Les propositions du MEDEF**

## 1. L'AMBITION DU MEDEF A L'HORIZON 2020 : CONSOLIDER LE POSITIONNEMENT MONDIAL DE LA FRANCE ET FAIRE RECONNAITRE CE SECTEUR COMME UN PILIER DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

### 10 OBJECTIFS POUR FAIRE GAGNER LA FRANCE

- 1/ **Profiter d'un marché mondial en pleine croissance** (+5% dans le monde, +6% en Europe en 2013), un marché d'un milliard de touristes dans le monde ;
- 2/ **Franchir le cap des 100 millions de visiteurs internationaux en 2020** ;
- 3/ **Créer 100 000 emplois dans les cinq ans** ;
- 4/ **Faire du tourisme un des secteurs prioritaires de sortie de crise** ;
- 5/ Faire reconnaître au tourisme sa **dimension compétitive** et exportatrice dans l'économie française ;
- 6/ **Revenir dans le top 3 des pays pour la compétitivité touristique** (7<sup>ème</sup> aujourd'hui dans le classement du World Economic Forum) ;
- 7/ **Redevenir le premier pays pour les recettes commerciales** (dépenses par touriste) ;
- 8/ Profiter du tourisme pour **changer et renouveler l'image de la France** ;
- 9/ **Contribuer à la structuration de la filière tourisme en France** ;
- 10/ **Faire du comité « Industrie du tourisme » du MEDEF un relai du Conseil de promotion du tourisme** placé auprès de Laurent Fabius : suivi de la mise en œuvre effective des mesures décidées au cours des Assises du tourisme.

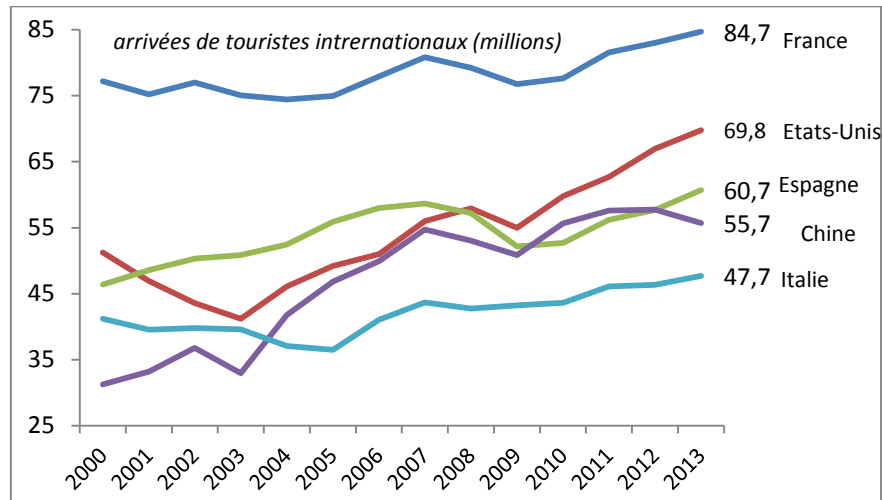
### Viser 100 millions de touristes en 2020 pour préserver notre position en Europe



Source : OMT

## 2. LES CONSTATS : LE TOURISME EN FRANCE, UNE PUISSANCE ÉCONOMIQUE EN TROMPE L'ŒIL

### Le tourisme comme filière d'avenir : la France première destination mondiale...



Source : OMT

### Des chiffres qui font du tourisme un atout majeur pour la France...

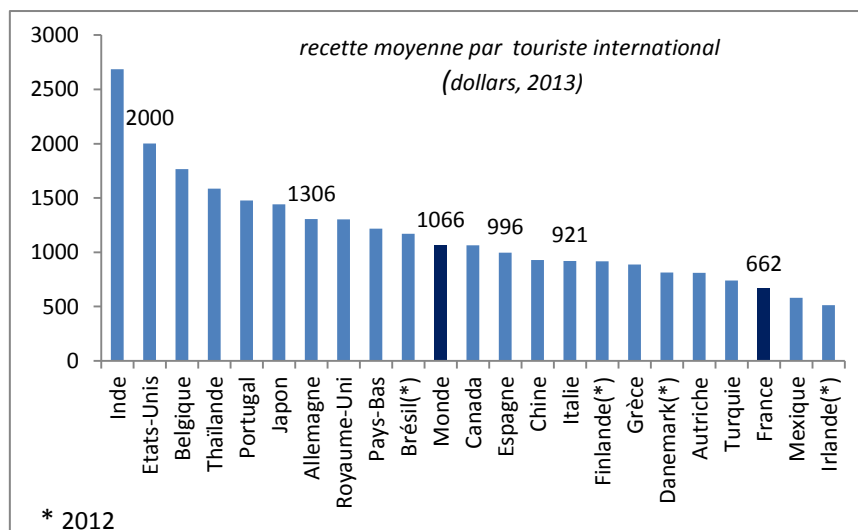
- ⇒ 1<sup>ère</sup> destination mondiale : 83 millions de visiteurs internationaux ;
- ⇒ 3<sup>ème</sup> destination mondiale en terme de recettes globales : 48,5 milliards d'euros ;
- ⇒ 20<sup>ème</sup> en termes de recettes par touriste international : 662 dollars (1066 en moyen mondiale)
- ⇒ 1.3 million d'emplois directs et 1 million d'emplois induits ;
- ⇒ 7,4% du PIB, 9,1% en incluant les retombées indirectes ;
- ⇒ Premier poste de la balance des paiements en 2012 : 11,3 milliards d'euros ;
- ⇒ Une capacité d'investissement de 12,75 milliards d'euros ;
- ⇒ 275 000 entreprises.

### ... Mais qui cachent une dégradation récente inquiétante en termes de compétitivité

- ⇒ Des parts de marchés en recul, en volume, en Europe pour ce qui est du tourisme réceptif : pour 100 touristes étrangers reçus en 2000, la France en reçoit aujourd'hui 108, l'Espagne 127 et l'Allemagne 160 ;
- ⇒ Des parts de marchés en recul en valeur. Pour 100 € gagnés en 2000, la France en gagne aujourd'hui 117, l'Espagne 127 et l'Allemagne 147 ;
- ⇒ Un niveau de dépense par touriste étranger qui reste faible et très largement inférieur en France à ce qu'il est en Espagne. Si la France atteignait le niveau de recettes unitaires de l'Espagne, c'est un supplément de 24,6 milliards d'euros dont elle bénéficierait, correspondant à 150 000 emplois créés. Atteindre la performance des Etats-Unis, engendrerait un supplément de revenus de 65,3 milliards d'euros et 400 000 emplois créés ;
- ⇒ La France après avoir perdu sa deuxième place au profit de l'Espagne en matière de recettes, risque de perdre à nouveau une place au profit de la Chine ;

- ⇒ Un tourisme domestique qui s'essouffle : -0.4% en volume en 2012, en recul pour la quatrième année consécutive ;
- ⇒ Une baisse inquiétante des investissements. Le montant des investissements touristiques est de 12,75 milliards d'euros. Il ne représente que 3,2% de l'investissement pour un poids dans le PIB de 7,4%.

**mais 20ème rang pour les recettes moyennes par touriste international**



Source : OMT

## 1. 20 propositions de Réforme

### Thème 1 : Diversifier l'offre touristique

- 1/ Optimiser les amplitudes horaires (ouverture ou activité événementielle tous les jours de la semaine et le soir) des grands établissements publics de tourisme culturel ; Généraliser l'expérience du Louvre, Orsay et Versailles (ouverture 7/7j à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015
- 2/ Engager une réflexion visant à harmoniser les régimes réglementaires, législatifs et fiscaux des différents types d'hébergement marchands (chambres d'hôtes, locations meublées de courte durée, résidences de tourisme...);

### Thème 2 : Favoriser l'émergence de nouvelles destinations

- 3/ Créer des contrats de destinations touristiques thématiques et géographiques qui ne se résument pas à vendre une entité administrative (un département ou une région) ;
- 4/ Rendre plus accessible les destinations France ;

### Thème 3 : Elaborer une stratégie pour le tourisme évènementiel et les rencontres professionnelles

- 5/ Créer une cellule de coordination rattachée au Premier Ministre pourvue d'un délégué interministériel en charge des grands événements économiques, professionnels et scientifiques ;
- 6/ Elaborer un véritable portail (internet) de recensement, de présentation et de promotion des grands événements organisés en France ;

#### **Thème 4 : Améliorer la qualité de l'accueil**

- 7/** Développer un plan d'actions visant à renforcer la sécurité dans les lieux très fréquentés par les touristes ainsi que lors des grands événements ;
- 8/** Repenser le Plan « Qualité Tourisme » et en faire l'outil d'excellence opérationnelle du secteur : en assurer une meilleure promotion et l'appliquer davantage au secteur public (musées, gares, aéroports...) et enfin l'ouvrir aux personnes en contact (police, PAF, taxis...) ;
- 9/** Mettre en œuvre le « Pass Multi-Services », dans un premier temps en Ile-de-France combinant entrée sur l'événement, transports en commun sur la place francilienne et autres services touristiques ;

#### **Thème 5 : Faire des métiers du tourisme une filière d'excellence**

- 10/** Adapter le cadre social à la nature de l'activité touristique (saisonnalité, multi-activité, souplesse...) ;
- 11/** Rattraper le retard en matière de formation professionnelle qui nuit à la qualité de service ;

#### **Thème 6 : Favoriser l'investissement pour renforcer l'attractivité de l'offre**

- 12/** Simplifier les procédures d'aménagement (code de l'environnement, code de l'urbanisme) : études d'impact, enquêtes publiques ;
- 13/** Promouvoir la politique de classement et de qualification des hébergements marchands, promouvoir et moderniser le classement hôtelier ;
- 14/** Favoriser l'investissement par la création d'une ingénierie financière spécifique au tourisme ;

#### **Thème 7 : Fédérer et dynamiser les pouvoirs publics en faveur du tourisme**

- 15/** Une nouvelle gouvernance d'Atout France plus équilibrée entre les représentants de l'Etat, des territoires (collectivités locales) et des entreprises ;
- 16/** Clarifier les compétences des collectivités locales en matière de tourisme en supprimant les compétences touristiques du niveau départemental ;
- 17/** Affecter une partie de la taxe de séjour (x% des 200 millions d'euros) à Atout France pour augmenter le budget de promotion de la destination France ;

#### **Thème 8 : Adapter la filière touristique aux mutations du secteur**

- 18/** Mettre en place des outils de connaissance statistiques performants qui reflètent le vrai poids économique du tourisme, qui améliorent la connaissance des marchés, les flux et les habitudes de consommation ;
- 19/** Accélérer la transition numérique de la filière touristique ;

#### **Thème 9 : Redynamiser le tourisme des français**

- 20/** Adopter un calendrier scolaire plus favorable à l'activité touristique.

## Thème 1 : Diversifier l'offre touristique

**Proposition 1** : Optimiser les amplitudes horaires (ouverture tous les jours de la semaine et le soir) des grands établissements publics de tourisme culturel

**Effet attendu** : Compte tenu du fait que la plupart du personnel de ces établissements est en poste les jours de fermeture du public, cette mesure améliorerait immédiatement le budget de ces établissements (+15% de recettes).

**Proposition 3** : Engager une réflexion visant à harmoniser les régimes réglementaires, législatifs et fiscaux des différents types d'hébergement marchands (chambres d'hôtes, locations meublées de courte durée, résidences de tourisme...)

**Effet attendu** : Créer les conditions d'une concurrence équitable.

## Thème 2 : Favoriser l'émergence de nouvelles destinations

**Proposition 3** : Créer des contrats de destinations touristiques thématiques ou géographiques qui ne se résument pas à vendre des entités administratives (un département ou une région)

- ⇒ Valorisation du patrimoine naturel, culturel ou architectural
- ⇒ Offre spécifique sur des marchés cibles : silver tourisme, sport et nature, gastronomie, histoire, développement durable...

**Effet attendu** : Faire en sorte que l'activité touristique se diffuse sur l'ensemble du territoire (aujourd'hui 20% du territoire concentrent 80% des flux de touristes).

Eviter une offre diffuse et confuse par les seules collectivités publiques (intercommunalité, département, région) parfois peu identifiables pour les clientèles étrangères. On ne vend pas un département ou une région mais une destination.

**Proposition 4** : Rendre plus accessible les destinations France

- ⇒ Multiplier les vols directs vers la France de pays exportateurs de touristes à valeur ajoutée ;
- ⇒ Développer les vols internationaux depuis les métropoles régionales ;
- ⇒ Développer les ventes à l'international couplées avion/train ;
- ⇒ Accélérer la mise en œuvre du CDG Express dans le cadre du Grand Paris et prévoir un accès à Paris Nord Villepinte, le plus grand centre européen d'évènements professionnels.

## Thème 3 : Elaborer une stratégie pour le tourisme évènementiel et les rencontres professionnelles

**Proposition 5** : Créer une cellule de coordination rattachée au Premier Ministre pourvue d'un délégué interministériel en charge des grands événements économiques, professionnels et scientifiques qui aurait pour mission :

- ⇒ La coordination des réponses aux appels à candidatures pour l'accueil en France de grands événements professionnels (congrès internationaux, salons internationaux tournants, autres grands événements de nature économique ou rencontres professionnelles d'envergure...). Cette coordination sera ainsi

assurée par un interlocuteur de haut niveau ayant l'autorité et la reconnaissance nécessaire pour solliciter les ministres et tous les services de l'administration concernés ;

- ⇒ La mise en œuvre d'actions d'influence, en liaison avec la profession, pour capter de nouveaux grands événements professionnels et scientifiques sur des secteurs en lien avec les filières « stratégiques » pour la France ;
- ⇒ Cette cellule serait adossée sur UBIFRANCE pour l'ensemble des actions conduites compte tenu des missions d'attractivité et de promotion de la France, de sa connaissance des filières et des grands salons internationaux français ;
- ⇒ Enfin, il est indispensable que ce dispositif fasse l'objet d'une évaluation permanente, dans une démarche de progrès assumée.

**Effets attendus** : Renforcer la capacité de l'Etat français à « gagner » de nouvelles candidatures d'événements professionnels, participant ainsi au renforcement de la promotion de la place « France » à l'international.

**Coût estimé de la mesure** : Coût marginal voire nul par réaffectation à UBIFRANCE d'une partie des recettes de la taxe de séjour.

**Levier** : Les Assises du tourisme elles-mêmes : la création de la cellule « Grands événements économiques et scientifiques » rattachée au Premier Ministre témoignerait de l'engagement politique du Gouvernement pour ce secteur, générateur de fortes retombées économiques pour les territoires, créateur d'emplois non délocalisables et source de courants d'affaires (segment salons).

***Proposition 6 : Elaborer un véritable portail (internet) de promotion des grands événements organisés en France***

Ce portail permettrait de présenter, catégorie par catégorie, mois par mois et par grande thématique ou centres d'intérêts, les grands événements se tenant en France : événements culturels, événements sportifs, événements et congrès scientifiques, salons internationaux.

Ce portail serait réalisé par Atout France, en charge de la collecte des caractéristiques des différents événements et favoriserait l'information en amont des clients étrangers se rendant en France pour affaires.

**Effets attendus** : Favoriser la visibilité des grands événements français au plan international.

**Coût estimé de la mesure** : marginal voire nul par réaffectation de moyens existants au sein d'Atout France.

**Coût estimé de la mesure** : Coût marginal

**Levier** : **Unanimité des professionnels du tourisme, des autorités européennes (Commission européenne) et nationales (DLF) en faveur de cette mesure.** A l'occasion des négociations (non abouties) intervenues dans le cadre de l'adoption de la proposition de directive de 2002, les pouvoirs publics français et européens se sont prononcés pour l'introduction d'une possibilité d'opter pour le régime normal de TVA s'agissant des prestations de services de voyages fournies à des professionnels assujettis.

## Thème 4 : Améliorer la qualité de l'accueil

### ***Proposition 7 : Développer un plan d'actions visant à renforcer la sécurité dans les lieux très fréquentés par les touristes ainsi que lors des grands événements***

Qu'il s'agisse d'événements sportifs, scientifiques, professionnels, d'événements économiques récurrents (salons internationaux) ou bien de lieux touristiques très fréquentés, la perception d'un sentiment de « sécurité », notamment pour les participants étrangers, est devenue fondamentale en termes d'expérience clients comme d'image véhiculée. Il faut asseoir et renforcer les actions visant à assurer la sécurité et le sentiment de sécurité des visiteurs, touristes ou participants aux événements, notamment étrangers :

- ⇒ Aux abords des lieux qui les accueillent ;
- ⇒ Dans les transports en commun les acheminant vers ces lieux.

**Effets attendus :** Rassurer les clients notamment les visiteurs étrangers pour faciliter « la revisite » et changer, dans les lieux particulièrement exposés, l'image de la France.

**Coût estimé de la mesure :** marginal voire nul par réaffectation de moyens déjà existants, en concertation avec les gestionnaires des lieux touristiques et les organisateurs des événements concernés.

**Freins/Leviers :** Intégration du Ministère de l'Intérieur ou des Préfectures aux réunions préparatoires en amont :

- ⇒ Des saisons touristiques ;
- ⇒ Des grands événements, organisés avec les organisateurs et les collectivités territoriales.

### ***Proposition 8 : Repenser le Plan « Qualité Tourisme » et en faire l'outil d'excellence opérationnelle du secteur : en assurer une meilleure promotion et l'appliquer davantage au secteur public (musées, gares, aéroports...) et enfin l'ouvrir aux personnes en contact (police, PAF, taxis...)***

- ⇒ Mobiliser toute la chaîne des acteurs du tourisme et du commerce aux langues et la connaissance culturelle des 10 marchés sources de la France (formation initiale et continue, certifications professionnelles transversales aux différents secteurs) ;
- ⇒ Créer des kits spécifiques d'accueil (langue, culture...) pour les 10 marchés source de la France, à disposition des professionnels de l'ensemble de la chaîne touristique) ;
- ⇒ Créer dans les principaux point d'entrée sur le territoire national (aéroports, gares, aires d'autoroute) des points d'accueil pour favoriser l'accueil, l'orientation et les services à destination des touristes.
- ⇒ De manière à favoriser l'accueil de touristes étrangers et ainsi faciliter leur séjour en France, mettre en place un dispositif simplifié et spécifique de délivrance de permis de travail de courte durée permettant le recrutement temporaire (i.e. inférieur à 30 jours) de travailleurs étrangers présentant les mêmes spécificités que ces touristes (nationalité, langue, culture...).



***Proposition 9 : Mettre en œuvre un « Pass Multi-Services », dans un premier temps en Ile-de-France combinant entrée sur l'événement, transports en commun sur la place francilienne et autres services touristiques***

La région Ile-de-France n'est pas aujourd'hui en mesure d'offrir, pour les clientèles étrangères des grands événements internationaux, un « pass services » combinant offres attractives de transport, entrée sur l'événement, offres culturelles et de loisirs, etc. Pour développer les recettes touristiques par participant et changer l'image de notre pays en termes d'accueil, il est urgent d'accélérer la mise en place de ce « pass », prêt techniquement. L'Etat doit donc demander aux autorités franciliennes sa mise en œuvre d'abord sur des opérations pilotes puis sa généralisation à tous les grands événements.

**Effets attendus :** Faciliter la vie des clientèles d'affaires sur la place francilienne, première place mondiale en matière de salons et de congrès internationaux.

**Coût estimé de la mesure :** Coût marginal

**Levier :** Promotion de cette initiative auprès du STIF.

### **Thème 5 : Faire des métiers du tourisme une filière d'excellence**

***Proposition 10 : Adapter le cadre social à la nature de l'activité touristique (saisonnalité, multi-activité, souplesse...)***

- ⇒ Faire évoluer le contrat de travail pour qu'il s'adapte à l'ensemble des métiers du tourisme ;
- ⇒ Assouplir les conditions de mise en œuvre du contrat de travail intermittent : le généraliser dans le code du travail en supprimant l'obligation de l'accord d'entreprise ou de branche ;
- ⇒ Mettre en cohérence les parcours professionnels permettant l'inclusion de périodes de formations adaptées ou individualisées ;
- ⇒ Simplifier la mise en place de groupements d'employeurs ;
- ⇒ Réaliser des GPEC territoriales permettant d'organiser une concertation entre les partenaires institutionnels et économiques des territoires touristiques ;
- ⇒ Permettre aux entreprises de déroger à la durée minimum de travail à temps partiel par accord d'entreprise (a minima pour les entreprises ne relevant d'aucune branche) ou prévoir une exception supplémentaire liée à la nature de l'activité touristique.

***Proposition 11 : Rattraper le retard en matière de formation professionnelle qui nuit à la qualité de service***

- ⇒ Travailler sur le recensement et l'identification des diplômes universitaires liés au tourisme (trop nombreux et mal identifiés) et les recentrer sur les besoins des métiers d'aujourd'hui et de demain ;
- ⇒ Mettre en place des formations aux nouveaux métiers (numérique, immobilier, management...);
- ⇒ Créer un module de formation spécifique sur l'accueil des touristes internationaux (connaissances des langues, cultures des 10 marchés cibles) au

sein de la formation initiale et continue (certifications transversales) ;

- ⇒ Mobiliser la chaîne des acteurs du tourisme aux langues et la connaissance culturelle des 10 marchés source de la France ;
- ⇒ Augmenter les leviers financiers à destination des entreprises pour le développement de l'alternance et permettre aux branches de mener une politique ambitieuse ;
- ⇒ Formation du personnel :
  - Permettre la mise en place de formations longues et préalables (3 à 4 semaines) à l'embauche avec les conventions de formation entreprise non rémunérées et non gratifiées dès lors que l'on démontre un contenu de formation ;
  - Mobiliser la formation au service de l'accès à l'emploi : mettre en place des préparations opérationnelles à l'emploi (POE) individuelles, orientées vers les métiers du tourisme ;
  - Simplifier la mise en œuvre et les délais de POE individuelles.

## **Thème 6 : Favoriser l'investissement pour renforcer l'attractivité de l'offre**

***Proposition 12 : Simplifier les procédures d'aménagement (code de l'environnement, code de l'urbanisme) : études d'impact, enquêtes publiques***

**Gain attendu** : réalisation plus rapide des investissements.

**Coût estimé de la mesure** : 0 €

**Freins/Leviers** : Etudes d'impact : Code de l'environnement : articles R122-x et R123-x à modifier et Articles L.411-1, L.411-2 et R.411-6 à R.411-13 du Code de l'environnement et arrêté du 19 février 2007 à modifier.

***Proposition 13 : Promouvoir la politique de classement et de qualification des hébergements marchands, promouvoir et moderniser le classement hôtelier***

***Proposition 14 : Favoriser l'investissement par la création d'une ingénierie financière spécifique au tourisme***

- ⇒ Inviter la BPI France à créer un département particulier à l'ingénierie financière touristique ;
- ⇒ Créer un fond commun de placement à risque, rassemblant investisseurs privés, CDC et collectivités locales ;
- ⇒ Soutenir et développer les forums d'investissement touristique ;
- ⇒ Sensibiliser les pouvoirs publics sur le fait que la mise en conformité (réglementations, normes) est un investissement lourd qui se fait au détriment d'autres investissements productifs (modernisation, accueil marketing, numérique...).

## Thème 7 : Fédérer et dynamiser les pouvoirs publics en faveur du tourisme

### ***Proposition 15 : Une nouvelle gouvernance d'Atout France plus équilibrée entre les représentants de l'Etat, des territoires (collectivités locales) et des entreprises***

- ⇒ Confier la présidence à un professionnel du tourisme reconnu (un représentant d'une entreprise).

### ***Proposition 16 : Clarifier les compétences des collectivités locales en matière de tourisme***

- ⇒ Supprimer la compétence tourisme des départements ;
- ⇒ Repenser les compétences autour du bloc communal (accueil/animation) et de la région (aménagement/transport/soutien économique/formation) ;
- ⇒ Fusionner les moyens des organes territoriaux de promotion touristique (Offices de tourisme communaux et intercommunaux/pays, CDT et CRT.) ;
- ⇒ Mettre en place un interlocuteur unique tourisme/commerce dans les structures locales (communes, CCI...).

### ***Proposition 17 : Affecter une partie de la taxe de séjour (x% des 200 millions d'euros) à Atout France pour augmenter le budget de promotion de la destination France***

**Effets attendus :** Professionnalisation accrue du secteur, clarifier l'accès à l'offre touristique aujourd'hui confuse et multiforme, meilleure promotion de la destination France à l'international, meilleur coût efficacité des structures publiques de gouvernance.

## Thème 8 : Adapter la filière touristique aux mutations du secteur

### ***Proposition 18 : Mettre en place des outils de connaissance statistiques performants qui reflètent le vrai poids économique du tourisme, qui améliorent la connaissance des marchés, les flux et les habitudes de consommation***

**Effet attendu :** Faire reconnaître au tourisme sa dimension compétitive et exportatrice, connaître les retombées touristiques pour les activités connexes : commerce, transports, grands événements professionnels, culturels ou sportifs.

### ***Proposition 19 : Accélérer la transition numérique de la filière touristique***

- ⇒ Accélérer les mesures de simplification et amplifier la dématérialisation des documents (fiches de police notamment ...) ;
- ⇒ Revoir la question du droit des marques via l'achat de mots-clefs et de noms de domaine en l'incluant dans les négociations UE-US ;
- ⇒ Mobiliser les acteurs publics afin de préserver au sein de l'ICANN certaines extensions de domaine à haute valeur ajoutée pour le tourisme français ;
- ⇒ Créer une plateforme numérique de promotion de la destination France mutualisant tous les contenus des acteurs du tourisme (à partir du site [rendezvousenfrance.com](http://rendezvousenfrance.com)).

## Thème 9 : Redynamiser le tourisme des Français

### **Proposition 20 : Adopter un calendrier scolaire plus favorable à l'activité touristique en :**

- ⇒ Ramenant les vacances de printemps sur le mois d'avril ;
- ⇒ En raccourcissant à 6 semaines les vacances estivales avec l'instauration d'un zonage ;
- ⇒ Etablissant au moins 3 ans à l'avance le calendrier glissant des vacances scolaires.

**Effets attendus :** Gain attendu : 3% du chiffre d'affaires annuel des stations, avec par ricochet 100 millions d'euros de recettes pour l'Etat + autres impacts positifs à chiffrer sur le littoral et la campagne, eux aussi favorables à cette mesure (pour ne pas inclure les ponts du mois de mai dans les vacances de printemps).

**Coût estimé de la mesure :** 0 €

**Freins/Leviers :** Le calendrier scolaire est arrêté pour une période de 3 ans par le ministre de l'Education Nationale (seul). L'arrêté en vigueur (du 21.01.2014) fixe le calendrier scolaire pour la période 2014-2017.